

RETOUR SUR INFO

APREMONT Énergie

Les cinq éoliennes produisent de l'électricité depuis mars...

Cela n'a échappé à presque aucun habitant du haut Bugey, depuis dix mois, les cinq moulins d'Apremont tournent en générant de l'électricité. L'aboutissement d'un vieux projet, esquissé en 2006 (lire par ailleurs), à l'initiative d'une municipalité volontaire et d'une population consentante. Ses crêtes forestières, propices à l'éolien, lui promettaient une source de revenus supplémentaire. Voire un parachute : la récente crise du marché du bois, liée à la sécheresse et à la prolifération des scolytes, met à mal les budgets des communes trop dépendantes. Mais, au regard des inconvénients de l'éolien (bruit, emprise foncière, impact visuel...), Apremont a-t-elle eu raison ?



Le parc éolien d'Apremont, mis en service début 2020, compte cinq machines. Photo Progrès/Antoine DELSART

... et le village ne regrette pas son choix

« Vous savez, je n'étais pas un fada de l'éolien... J'avais quelques craintes. » À l'heure d'un premier bilan, pas question pour Claude Doche, le maire d'Apremont, d'occulter les points négatifs ou les imprévus du parc exploité par la société Enercon (*). Même s'il le qualifie d'« hyper positif » et de « bien positionné ».



Claude Doche, le maire d'Apremont.

Photo Progrès/Daniel RIVA

■ Le point noir : le déboisement

Environ 5 hectares de forêt ont été « avalés », comme prévu, par le chantier. « Le seul bémol » pour Claude Doche. « C'était une zone verte réputée pour la chasse, les champignons et la promenade. » Un reboisement sur 4 hectares route du lac Genin compense cette perte. Et le maire juge les chemins créés « utiles pour l'exploitation et la surveillance forestière ». En revanche, « l'impact visuel est un peu plus fort que ce à quoi je m'attendais avec

les photos (montages d'avant-projet, NDLR) ».

Quant au bruit, « ce serait mentir de dire qu'il n'y en a pas. On l'entend, quand on est en dessous. Mais ce n'est pas insupportable. Depuis la première maison qui se situe à 500-600 mètres, bizarrement, on ne les entend un

peu que les jours de brouillard ». Au village, les mesures de décibels avaient été réalisées avant le chantier ; d'autres sont effectuées depuis la mise en route. En cas de dépassement des seuils réglementaires, les éoliennes peuvent être freinées. « On n'a pas eu besoin de le faire », précise l'élu.

■ Le point fort : l'argent réinvesti

Apremont n'a pas désiré ses moulins que pour la beauté du geste. Son conseil municipal, dès 2006, a voulu s'offrir une diversification financière. Un sens de l'anticipation que Claude Doche bénit, à l'heure où les revenus tirés du bois (80 000 euros par an en moyenne) fondent de moitié. « Cette année, on va percevoir 50 000 euros issus du parc. Et, grâce à une loi récente, on va percevoir 20 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (Ifer). Soit un bonus de

15 000 euros. »

Le village peut ainsi investir. La preuve avec son projet de mise en accessibilité de la mairie, doublé d'une création de cantine pour les écoliers qui devaient jusqu'ici prendre le car pour se rendre à Charix. Coût total estimé : 500 000 euros.

■ La surprise : la zone de sécurité « anti-glace »

Il y a un imprévu qui a surpris Claude Doche. La nécessité d'une zone de sécurité de 100 m autour des pylônes, de décembre à mars. « Car de la glace peut se former sur les pales. Et elles peuvent la projeter » avant la fin de l'arrêt automatique. Des barrières provisoires ont donc été installées cet hiver. Avant un dispositif pérenne l'an prochain.

Antoine DELSART

(*) Contactée, Enercon n'a pas été en mesure de communiquer

REPÈRE

■ Le parc éolien

Sur cinq hectares dédiés, le parc d'Apremont comprend cinq éoliennes d'une puissance de 2,35 MW, soit la production théorique de 24 millions de kWh par an. C'est environ la consommation de 7 000 foyers hors chauffage. Les machines mesurent 190 m de haut, et présentent une envergure de 103 m. Enercon a investi environ 15 millions d'euros dans l'opération, pour une exploitation sur vingt voire trente ans.

ses chiffres de production 2020. Qui se seraient avérés partiels puisqués basés sur dix mois et non un an.

EN BREF

OYONNAX Les CM2 de Veyziat apprennent à rédiger un projet de loi

Vendredi 8 janvier, les 23 élèves de CM2 de l'école élémentaire de Veyziat ont reçu la visite de Damien Abad, député du département de l'Ain. Cette visite fait suite à une candidature de la classe pour adhérer au parlement national des enfants et lui proposer un projet de loi. Les élèves ont choisi le thème de l'alimentation durable et par-



Damien Abad, député de l'Ain, est venu expliquer aux élèves le fonctionnement d'un projet de loi. Photo Progrès/Gérard MICAUD

tagée en évitant les gaspillages. L'académie départementale a retenu deux projets : ceux des écoles de Brion et

de Veyziat. Le député est venu expliquer comment une loi est proposée, discutée, votée et promulguée. Il a égale-

ment aidé pour rédiger la loi de Veyziat. Dans un second temps, un jury national étudiera les projets, celui retenu sera soumis aux députés et les élèves rédacteurs seront invités à Paris dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

DORTAN/NANTUA Devenez correspondant de presse

Notre journal recherche un correspondant local. Il s'agit d'une activité de complément, non salariée, mais

rémunérée. Elle nécessite : disponibilité, curiosité et ouverture d'esprit sur les aspects de la vie locale. Elle peut convenir, par exemple, à des parents au foyer, des étudiants, des salariés, des enseignants ou des retraités. Vous avez le sens de l'écriture et de l'image ? Vous habitez sur place, possédez un moyen de locomotion, un appareil photo numérique et un ordinateur connecté à internet ? Adressez un courrier de motivation par mail à : lprouyonnax@leprogres.fr